ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

SOJVS
(SOCIETE JURIDIQUE DU VAL DE SAONE)

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL CHAPUIS FRERES
Société civile au capital de 100.000 €
Rue du chateau - 21250 LECHATELET
501 845 408 RCS DIJON

Réunis en AGE le 28/02/2026, les associés ont pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de M. Maurice CHAPUIS à la date du 28/02/2026.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.
POUR AVIS

AL26022813

MODIFICATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

BELLES PIERRES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, rue des Gravières
21200 MONTAGNY-LES-BEAUNE
RCS DIJON 935 086 165

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 mars 2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Rayan TAQI de ses fonctions de directeur général à compter du 01 avril 2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
Le Président

AL26022819

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VERSION VIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 002 806 €
Siège social :
27 Rue Jean-François Champollion
ZAC Porte de Beaune
21200 BEAUNE
388.324.147 RCS DIJON

La collectivité des associés, par acte unanime en date du 2 janvier 2026 a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, au 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS et de modifier l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 27 Rue Jean-François Champollion, ZAC Porte de Beaune 21200 BEAUNE.
Nouvelle mention : 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS.
RCS DIJON.

AL26022825

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE THOMAS-COLLARDOT
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 5 100 euros
Siège social : 4, rue de Poiseul
21190 PULIGNY-MONTRACHET
529 479 362 R.C.S. DIJON

Par décision du 1er avril 2026, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 2 400 euros par incorporation de réserves, pour le porter ainsi à 7 500 euros, et par création de parts nouvelles.
En conséquence, l'article 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à CINQ MILLE CENT EUROS (5 100 €).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7 500 €).
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26022862

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PENNING FRANCOIS,
EARL au capital de 202 100 euros,
siège social :
1 Grande Rue Hameau de Hierce
21290 MONTMOYEN,
RCS DIJON 799 962 857

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Bernadette PENNING, demeurant 1 Grande Rue, Hameau de Hierce 21290 MONTMOYEN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

AL26022848

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI THE GUILD
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 10 Place Monge - 21200 BEAUNE
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 €
GERANCE : Madame Johanna LESERRE, demeurant 357 rue de Brétenet, Hameau de Challanges - 21200 BEAUNE
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL26022826

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date électronique du 28/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : BLT INVEST
Siège social : 7 Rue Philippe le Hardi - 21850 SAINT-APOLLINAIRE
Objet social : Prise de participations, détention (en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit), gestion et, le cas échéant, arbitrage d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux, parts ou actions de sociétés, instruments financiers, parts d'organismes de placement collectif, ainsi que de tous autres placements et instruments de nature financière, dans une logique de gestion patrimoniale civile. La Société pourra, à cet effet, effectuer toutes opérations de souscription, acquisition, détention, cession, échange et gestion desdits actifs, ainsi que toutes opérations de placement, de trésorerie et de réemploi de fonds se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne revêtent pas un caractère commercial. Tout placement de capitaux sous toute forme, y compris la souscription et l'acquisition de toute action, obligation, part sociale et toute opération financière mobilière ou immobilière de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. David BORTOLOTTI demeurant à SAINT-APOLLINAIRE (21850), 7 Rue Philippe le Hardi.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant plus des deux tiers des droits de vote.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26022830

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 04/05/206
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Longvic :
Terre – Objectif : Maintien de l'occupant
- Urbanisme : Zone A du PLUi de Dijon Métropole - 1 ha 46 a 52 ca 'DESSUS DU PRE AU SAULE' : BY-0263
Dossier MONTHELIE – VOLNAY :
Loué – Objectif : Maintien du fermier en place.
Monthelie :
Vigne AOC Monthelie – Urbanisme : RNU - 7 a 80 ca 'LES SOUS COURTS' : B-0059
Volnay :
Vigne AOC Volnay 1er Cru – Urbanisme : RNU - 3 a 43 ca 'CLOSDES CHENES' : AX-0152
Dossier THOREY-SOUS-CHARNY – CHARNY :
Objectif : Maintien du fermier en place – Parcelles de prés, terres et landes boisées – Urbanisme : RNU
Charny :
69 a 60 ca 'LES FEUILLOUX' : ZH-0027—0028
Thorey-sous-Charny :
99 a 48 ca 'SOUSGENES' : AI-0016 - 'DEVANT LE BIEF' : ZI-0006—0050
Saint-Germain-le-Rocheux :
Terres - Urbanisme : RNU 5 ha 57 a 20 ca 'LA VALETTE' : ZK-0022
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Montmoyen :
Terre, pré, bois - Urbanisme : RNU 24 ha 65 a 35 ca 'SOUSLE CHEMIN DE FORET' : ZI-0002—0006 - 'LES LOUCHERES' : ZI-0030 - 'SOUSFORET' : ZI-0001
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/05/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022863

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION EARL EN GAEC

EARL DE DRAZILLY
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital social de 233 461,50 €
Siège social :
Drazilly - 58250 MONTARON
RCS NEVERS – 512 298 183

Suivant délibération d'AGE du 23 avril 2026, la collectivité des associés a décidé, à effet du même jour, de transformer l'Exploitation agricole à responsabilité limitée « EARL DE DRAZILLY » en GROUPEMENT AGRICOLE d'EXPLOITATION en COMMUN «GAEC DE DRAZILLY», agréé suivant décision préfectorale de la Nièvre le 8 décembre 2025.
Le siège social est sis : 3 route de Fours - 58250 MONTARON.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26022799

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHONE AND CO
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000,00 euros
siège social :
23 Boulevard de la République
58120 Chateau Chinon (Ville)
RNS Nevers 501 875 736

Le 15 avril 2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 32 Boulevard de la République - 58120 Chateau Chinon (Ville), à compter du même jour.
Pour avis

AL26022832

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

GAEC CHARLES LOUIS
Groupement agricole
d'exploitation en commun
Société civile au capital de 207 400 euros
Siège social :
Mouligny - 58110 TAMNAY EN BAZOIS
487 623 142 RCS NEVERS

La collectivité des membres associés du «GAEC CHARLES LOUIS» réunis en AGE le 24/10/2025, a accepté le retrait et la démission des fonctions de cogérant de Christian SIMONET. Effet au 01-11-2025. L'article 7 des statuts a été modifié.
Mention au RCS de NEVERS.
POUR AVIS. La gérance.

AL26022860

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL V.T.B
Capital : 20 000 euros
Siège social : 46 av du Général de Gaulle
58000 NEVERS
827721036 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 10/04/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social du 46 Av du Général de Gaulle 58000 NEVERS au 1 rue de Rémigny 58000 NEVERS à compter du 01/05/2026 et de modifier en conséquence l'art 4 des statuts.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022861

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Chevenon (58) 59 ha 85 a 07 ca 'marigny' : C-0310 - 'LE GRAND SENEAULT' : C-0126—0127 - 'LES CHARRUES DES PLANCHES' : C-0125 - 'LES CHARRUES DE MARIGNY' : C-0128 - 'PRE DE L ENCLOS' : C-0137 - 'LE SENEAULT BLANC' : C-0147—0148 - 'LE PETIT SENEAULT' : C-0146 - 'MARIGNY' : C-0302—0304—0305 - 'LES PLANCHES' : C-0276—0279 - '1030 null VOIRIE ABSENTE' : C-0272 - 'PRE RIOUX' : C-0275
Cmne de Chantenay-Saint-Imbert (58) 1 ha 96 a 20 ca 'LA CARRIERE' : F-0229
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/05/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022871

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 17/12/2024, Mme Marie Thérèse LAVAULT veuve de Mr Jean RIBAILLIER, demeurant à CHATEAU CHINON (58120) 45 rue du Terreau, née à MONTIGNY EN MORVAN (58) le 8/07/1936, décédée à CHATEAU CHINON VILLE (58120) le 19/02/2026, a institué des légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 26/03/2026 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022858

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 01/03/2015, Mr Jacob Cornelis VAN DEWOESTIJNE, ayant conclu un PACS avec Mme Jeanne ROEFFEN, demeurant à VILLAPOURCON (58370) 1 route du Niret, né à AMSTERDAM (Pays Bas) le 11/06/1951, décédé à VILLAPOURCON (58370) le 8/11/2025, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 20/02/2026 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022859

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

NEGO-FRANCE IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 81, Avenue du 14 Juillet
58300 Decize
RCS Nevers 352 893 770

Le 24.02.2026, l'AGE des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Alain MEUNIOT, demeurant 32, Rue de Betzdorf -58300 Decize, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 81,Avenue du 14 Juillet - 58300 Decize.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022715

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DU COLOMBIER
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
au capital de 181 139,93 euros
Siège social : Lieudit Le Colombier
58290 LIMANTON
330 317 017 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilbert BOUDOUX, demeurant Lieudit Le Colombier – 58290 LIMANTON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis Lieudit Le Colombier – 58290 LIMANTON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022820

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE BIEN ETRE PRES DE CHEZ VOUS
Société à Responsabilité Limitée
unipersonnelle en liquidation
Au capital de 5 560 euros
Siège social : 9 Rue Saint Louis
58120 CHATEAU CHINON VILLE
Siège de liquidation : 9 Rue Saint Louis
58120 CHATEAU CHINON VILLE
884 391 913 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Evelyne BONDOUX, demeurant Lieudit Le Colombier 58290 LIMANTON, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue Saint Louis 58120 CHATEAU CHINON VILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022822

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

VAGUE DE VIE
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieudit Le Colombier
58290 LIMANTON
Siège de liquidation : Lieudit Le Colombier
58290 LIMANTON
522 940 717 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilbert BONDOUX, demeurant Lieudit Le Colombier - 58290 LIMANTON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Le Colombier 58290 LIMANTON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022827

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EC ÉNERGIE SAS
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Le Boulet,
58350 CHASNAY
Siège de liquidation : 1 Le Boulet
58350 CHASNAY
930 013 909 NEVERS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Éric BLOUZAT, demeurant 1 Le Boulet - 58350 CHASNAY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022828

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PROVIDENCE FARIDA
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 23, chemin de la Grenouillère
58640 VARENNES VAUZELLES
Siège de liquidation :
23, chemin de la Grenouillère
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 847 761 335

Le 30.04.2026, l'Associée Unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022853

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI CHESDEL
SCI au capital 915 euros
Siège social : 77 route de Busserolles
58180 MARZY
351 806 906 RCS NEVERS

Le 15/04/2026, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/05/2026. Monsieur Claude DELAIR demeurant 77 route de Busserolles 58180 MARZY, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022877

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17/04/2026 , il a été constitué une SARL dénommée : CHEZ MAIA
Objet social :
- tout fonds de boulangerie, pâtisserie, vente de confiserie, glaces, chocolats, boissons, jus de fuit
- l'activité de traiteur et de plat à emporter
- tout fonds de salon de thé, petite restauration à emporter ou à consommer sur place
- la promotion et l'organisation de toute manifestation évènementielle (spectacles, exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature), y compris la location de salle ou autre lieu.
Siège social : 42 Grande Rue - 58 310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
Capital : 10 000 euros
Gérance : Madame Meriem BLOT demeurant 24 rue des bleuets , CRETEIL , 94000
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL26022850

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI MARC ;
Siège social : 17, rue du Frondot – 58000 SERMOISE SUR LOIRE ;
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
Durée de la Société : 99 ans ;
Capital social : 1 000 €;
Gérance : M. Thierry MARCEAU dt à SERMOISE SUR LOIRE (58) – 17, rue du Frondot ;
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL26022868

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DES CHEMINS BLANCS
EARL au capital de 533 800 €
Siège social : 12 rue de l'Église
89440 JOUX-LAVILLE
538 871 351 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale du 30 mars 2026, les associés ont :
- Nommé Mme Lucile RENARD, demeurant à JOUX-LA-VILLE (89440) 10 rue des Puits, aux fonctions de gérante,
- Transformé la société, sans création d'un être moral nouveau en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé par M. le Préfet de l'Yonne le 13 mars 2026, dénommé « GAEC DES TROIS RENARDS ».
Pour avis, la gérance.

AL26022621

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI B3D
Société Civile
RCS Sens 509.520.599

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 20 février 2025 :
1°) Constatation de la démission de ses fonctions de gérante de Madame Marylise GOLISSET épouse BOLLE.
2°) Nomination de la nouvelle gérante Madame Cécile BOLLE, née à Sens (89100), le 19 janvier 1980, demeurant à Saint-Clément (89100), 9 rue Jean Mermoz.
3°) Transfert du siège social de Saint-Clément (89100), 13 rue Jean Mermoz, à l'adresse suivante : 9 rue Jean Mermoz 89 100 Saint-Clément.
Mention au RCS de Sens.

AL26022842

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL LAVILLETTE
EARL au capital de 63 000,00 €
Siège social : 6 rue des Lilas,
Villiers Bonneux – 89260 PERCENEIGE
348 930 470 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2026 a décidé d'augmenter le capital social de 64 680,00 €, le portant ainsi à 127 680,00 €.
Pour avis, la gérance.

AL26022847

TRANSFORMATION

SAS à associé unique DIM TAXI
Au capital de 6 000 Euros
Siège social : 12 Avenue Roger VARREY
89300 JOIGNY
RCS SENS n° 930 386 206

Par délibération en date du 1er avril 2026, l'associé unique a :
- a décidé de transformer la société par actions simplifiée à associé unique en société à responsabilité limitée à associé unique à compter du 1er avril 2026. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : société par actions simplifiée.
Nouvelle mention : société à responsabilité limitée.
Administration :
Ancienne mention : Monsieur Dimitri ILINE, président.
Nouvelle mention : Monsieur Dimitri ILINE, gérant.
Pour avis, le Président

AL26022852

// DIVERS

Hervé CHANTIER
Notaire
5 rue du Professeur Mocquot
89380 APPOIGNY
(Yonne)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique BETREMIEUX, Notaire au sein de l'Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 23 avril 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Pierre André COTTY, et Madame Bernadette Irma Elisa MORESK, demeurant ensemble à MONETEAU (89470) 22 Rue de la Fête Dieu.
Mariés à la mairie de BEAUVOIR (89240) le 12 octobre 1963.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront

ANNONCES LÉGALES

être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL26022831

Notaires

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 16/06/2020, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 28/04/2026, Madame Andrée Fernande PARIGOT, demeurant à AUXERRE (89000), 2 allée Surcouf, veuve de Monsieur Jean Jacques GUIGNIER, née à TOUCY (89130), le 24 octobre 1928, décédée à AUXERRE (89000), le 12 janvier 2026, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26022836

Notaire

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 17 mars 2009, Monsieur Jack Georges Alfred JUVIGNY, né à PERREUX, le 28 février 1935, demeurant à CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120), 45 route de la Mothe , EHPAD de la Vallée de l'Ouanne, célibataire, décédé à CHARNY, le 06 février 2026, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Maryse BELLIAU, suivant procès verbal en date du 19 mars 2026, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de SENS (89100), le 13 avril 2026.
Les oppositions sont à former en l'étude de Maître Maryse BELLIAU, notaire àCHARNY OREE DE PUISAYE (89120), notaire chargé du règlement de la succession.

AL26022851

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'YONNE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Evry en date du 27/04/2026 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS MAÇONNERIE CACHADA 74 grande rue 89200 Lucy-le-Bois (travaux de second œuvre du bâtiment) RCS EVRY 791 168 982.
Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : Me Souchon Alain-François 1 Rue des Mazières 91000 Évry-Courcouronnes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022869

Notaires

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 6/09/2020, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 4/05/2026, Mademoiselle Martine Paulette Blanche MILLAIR, demeurant à AUXERRE (89000), 12 avenue Victor Hugo, célibataire, née à FRANCONVILLE LA GARENNE (95130), le 29 juin 1949, décédée à AUXERRE (89000), le 26 mars 2026, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26022873

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 12 juillet 2022, Madame Eliane Suzanne Georgette NABOR, en son vivant retraitée, demeurant à MIGENNES (89400) 6 rue Dupré Luxembourg. Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 1er juin 1933.
Veuve de Monsieur Roland Jules FAUDEUX et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à JOIGNY (89300) (FRANCE) le 1er février 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 3 avril 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emilie SABIAUX Notaire à AUXERRE, référence CRPCEN : 89102, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022875

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 27.04.2026 l'associée unique de la SAS ELEVEN AVENUE au capital de 2000€, dont le siège social et de liquidation est à TOUCY (89130) 11, av. du Gal de Gaulle, 822 832 838 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.09.2025, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL26022876

// CONSTITUTION

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SUBLIGNY du 24/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : PREPA CT COURLAOUX
Siège social : 7 rue des Vignes La Haie Pèlerine, 89100 SUBLIGNY
Objet social : le diagnostic et la réparation de véhicules industriels, le montage, l'inspection périodique, le contrôle des chronotachygraphes analogiques et numériques, la négoce de pièces et services associés, l'installation, l'inspection et le contrôle des taximètres, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 10 000 euros constitués uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Nicolas LE BRAZIDEC, demeurant 7 Rue des Vignes La Haie Pèlerine 89100 SUBLIGNY, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis, La Gérance

AL26022838

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/04/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SYLVA BC
Forme : SASU
Capital social : 1 000 € avec un capital minimum de 1 000 €
Siège social : 9 LES MIGNOTS, 89770 BOEURS EN OTHE
Objet social : AGENT COMMERCIAL ET NEGOCE DE TOUT BIENS AGRICOLES
Président : M. Cedric BRUNEAU demeurant 71 RUE DRANEM LD LE RUE NEUVE, 89110 AILLANT SUR THOLON
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : chaque action donne droit à une voix
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26022857

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP il a été décidé de constituer la société ECR
Forme Sasu
Capital 100€
Siège 6 rue Rougemont 89700 Tonnerre
Objet Maçonnerie générale
Président Mr ACER Aydin demeurant 1 rue des Raumettes 13700 Marignane
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.
Chaque action donne droit à une voie Clause d'agrément :
Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société
Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL26022878

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

CHRONIQUES JURIDIQUES

La conclusion d'un bail à long terme par un preneur proche de l'âge de la retraite

Le bail de 18 ans présente des avantages fiscaux qui incitent parfois à préférer un bail à long terme au profit d'un bail classique de 9 ans.

En vertu des dispositions de l'article L. 416-4 du code rural, un preneur qui se trouve à plus de 9 ans et à moins de 18 ans de l'âge de la retraite, a la possibilité de conclure un bail à long terme, régi par les dispositions relatives aux baux à long terme et d'une durée égale à celle qui doit lui permettre d'atteindre l'âge de la retraite.
La Cour de cassation a, le 26 octobre 2023, posé la question du bail à long terme pour l'exploitant âgé, à moins de 9 ans de la retraite. Elle précise qu'aucun texte n'interdit ou n'autorise un tel bail. Selon la Cour, cet article déroge simplement à la durée légale du bail à long terme dans une hypothèse : la période comprise entre 9 et 18 ans de la retraite. Par conséquent, en dehors de cette période ! d'exception, la durée du bail rural à long terme s'applique. L'exploitant agricole à moins de 9 ans de la retraite peut signer un bail à long terme, dont la durée ne peut être inférieure à 18 ans. La Cour argumente par le fait qu'interdire la conclusion d'un tel bail lorsque le preneur est proche de l'âge de la retraite priverait les parties de la faculté de bénéficier de cet outil renforçant la stabilité de l'exploitation et offrant des avantages au bailleur. Une cession de bail au profit d'un membre de la famille du preneur peut permettre d'atteindre la durée de 18 ans. En l'absence de cession de bail, le preneur est engagé jusqu'au terme des 18 ans et pourra refuser le renouvellement pour cause de retraite qu'en donnant congé par exploit d'huissier, au moins 18 mois à l'avance. Enfin, elle fait remarquer qu'un exploitant agricole n'est pas tenu de cesser son activité lorsqu'il atteint l'âge légal de la retraite.

Estelle de Plinval

Rester vivre chez soi, le plus longtemps possible, est une priorité pour beaucoup. Parmi les solutions pour y parvenir, le bail viager mérite l'attention

Le bail viager n'existe pas en tant que location autonome. C'est une expression du langage encore appelée cession-bail à vie. L'opération combine une vente et un contrat de location spécifique. Le principe est simple. Un bien est vendu pour l'intégralité (ou presque) de sa valeur et un bail est signé en même temps avec son acquéreur. Ce bail va garantir au vendeur de demeurer locataire du logement jusqu'à son décès. Le vendeur reçoit un capital unique et conséquent au moment de la vente. En contrepartie, il s'engage à payer un loyer chaque mois à l'acheteur qui est devenu son bailleur. Le vendeur devient locataire à vie de son ancien logement. L'acheteur revêt la casquette d'un investisseur qui perçoit des revenus fonciers.
Le bail viager ne doit pas être confondu avec un autre montage juridique plus fréquemment utilisé, le viager occupé. C'est d'ailleurs à cette solution que pensent les gens en parlant de « bail à vie ». Cette seconde solution repose également sur des principes simples. Le bien servant de logement est vendu, mais le vendeur en conserve le droit d'usage et d'habitation jusqu'au jour du décès. En contrepartie de cette vente, le vendeur perçoit d'abord un capital versé immédiatement à la signature de l'acte. Ce capital est appelé le bouquet. Puis, chaque mois, le vendeur perçoit un revenu garanti à vie qui vient compléter ses autres revenus. C'est la rente viagère. Pour le vendeur, le droit de rester dans les lieux est absolu et protégé. Au lieu de payer un loyer, il perçoit un revenu.
L'intérêt de l'une ou l'autre de ces options doit être étudié au cas particulier. Votre notaire sera le conseil à privilégier. Ça tombe parfaitement bien : c'est lui qui instrumentera également l'acte de vente.

Philippe Gaignet

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone

